



## Projet de ferme éolienne

La commission « environnement » de Place Publique est convaincue que respect de l'environnement et promotion de la commune vont de paire. Nos réflexions sont donc orientées « développement durable » : elles tiennent compte des différents aspects du respect de l'environnement et intègrent activités humaines et économiques. Dans ce cadre, Place Publique s'est intéressé à l'opportunité de l'implantation d'une ferme éolienne sur Saint-Chamas.

### Les avantages...

- Un tel projet compenserait tout ou partie de la perte de production de la centrale EDF et s'inscrit pleinement dans l'objectif européen et français de développer les énergies renouvelables.
- Développer les énergies renouvelables permet de diminuer l'émission de gaz à effet de serre et d'apporter sur le réseau de l'énergie autre que nucléaire. Le raccordement au réseau de distribution serait facilité par l'existence des installations de la centrale EDF.
- Ce projet rapporterait de l'argent à la commune. Chaque MW (mégawatt) implanté (une éolienne de taille moyenne a une puissance de 1 à 2 MW) rapporte environ 5 à 6 000 € de taxe professionnelle par an à la commune sur laquelle il est produit.
- Il donnerait une image dynamique de notre territoire.

### Les contraintes...

- Outre l'aspect paysager, notre territoire héberge une espèce protégée : l'aigle de Bonelli. Nous avons contacté la Ligue protectrice des oiseaux (LPO) afin de voir s'il existe un système capable d'éloigner ces oiseaux afin qu'ils ne soient pas blessés ou tués par une pale d'éolienne.
- La zone pressentie pour ce projet – la crête rocheuse après la centrale EDF à gauche en allant vers La-Fareles-Oliviers – est une ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux) et est proposée pour devenir zone NATURA 2000. Un point négatif pour l'éolien mais qui permet d'espérer qu'un centre d'enfouissement de déchets ou d'autres activités à fortes nuisances et à faibles revenus pour la commune soient implantés sur cette zone.
- La zone est également concernée par le « risque aviation ».

### Ce que l'on sait...

- La demande d'autorisation d'installation provisoire, par la Société Eco Delta, d'un mat de mesure du vent pour identifier le potentiel éolien a été votée en conseil municipal à l'unanimité début 2005.
- L'installation d'une ferme éolienne ne peut se faire qu'après autorisation préfectorale. Cette autorisation n'est délivrée qu'après une étude des impacts du projet sur les différents paramètres environnementaux.
- Les terrains pressentis pour cette implantation appartiennent à trois propriétaires : deux particuliers et la commune de Saint-Chamas.

Travaux et réflexions de la « commission Environnement » de Place Publique  
2005

## PISTES DE DÉBAT...

- Pour ou contre un tel projet ?
- Ne faudrait-il pas organiser un débat public afin que la société porteuse du projet puisse présenter ce dernier à la population ? Les parties intéressées par les contraintes et bénéfices de ce projet pourraient y exprimer leurs arguments. Les Saint-Chamasséens pourraient ainsi se faire une opinion informée.